



# CORBELIN

## ECHOS DU CAMPANIL

Numéro 62 – novembre/décembre 2011

### C.C.A.S.:

**Colis de fin d'année:** la distribution des colis de Noël auprès des personnes âgées s'effectuera le week-end du 17 décembre 2011.

### RAM:

La fête du Relais Assistantes Maternelles de la Communauté de Communes de la Chaîne des Tisserands se déroulera le samedi 10 décembre 2011 à 9h30 à la salle des fêtes de Saint André le Gaz. Tous les enfants et assistantes maternelles bénéficiant du service du RAM sont cordialement invités.

### SICTOM:

Dans le cadre de la semaine européenne de la réduction des déchets qui aura lieu **du 19 au 27 novembre**, le Sictom de la région souhaite organiser une collecte de livres dans les bibliothèques volontaires, ce qui est le cas de la médiathèque « les Rondiers » de Corbelin.

Le principe: pendant toute la durée de la semaine, les corbelinois et autres usagers de la médiathèque, pourront déposer les livres qu'ils ne veulent plus pendant les heures d'ouverture habituelles. A la fin de la semaine, un camion de l'association Emmaüs de Bourgoin-Jallieu collectera les livres déposés. Ceux-ci, une fois triés, seront revendus. Les bénéfices seront utilisés pour des associations caritatives. L'objectif de cette opération est de communiquer sur la réduction des déchets à la source et de mettre en avant le geste de donner au lieu de jeter.

### INSEE:

Il enquête sur l'emploi, le chômage et l'inactivité au quatrième trimestre dans notre région (seule source française permettant d'estimer le chômage selon les règles internationales en vigueur) . 50000 logements seront tirés au hasard sur l'ensemble du territoire. Ils seront enquêtés six trimestres consécutifs: la première et la dernière enquête par visite au domicile des enquêtés, les enquêtes intermédiaires par téléphone. La participation des enquêtes est fondamentale car elle détermine la qualité des résultats.

Un enquêteur prendra contact avec les enquêtés au cours des mois d'octobre, novembre et décembre. **Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.** Les réponses resteront strictement anonymes et confidentielles. Elles ne serviront qu'à l'établissement de statistiques; la loi en fait la plus stricte obligation.

### REHABILITATION D'UN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF:

Votre habitation est équipée d'une installation d'assainissement non collectif qui, après contrôle, s'est avérée non conforme au code de la Santé Publique. Les textes de loi en vigueur vous font obligation de mettre en conformité votre installation dans un délai de **4 ans**. L'Agence Rhône Méditerranée et Corse a mis en place une aide de 2600 euros par installation réhabilitée, aide qui prendra fin en 2012. Vous pouvez également bénéficier: des aides distribuées par l'Agence Nationale

pour l'Amélioration de l'Habitat, de prêt auprès de la Caisse d'Allocation Familiale ou Caisse de Retraite et la possibilité d'obtenir un éco prêt à taux zéro.

Pour vous aider dans vos démarches administratives et techniques, le Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement des Abrets et Environs met à votre disposition les documents suivants:

- 1- déclaration d'intention pour la réhabilitation de l'assainissement non collectif
- 2- tableau prévisionnel de la démarche de demande d'aide
- 3- réhabilitation de l'assainissement non collectif (comprenant les obligations des usagers et les informations concernant les aides).

Vous pourrez de même consulter le règlement du service public d'assainissement non collectif au siège du Syndicat ainsi qu'à la mairie.

Renseignements auprès du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement des Abrets; 04 74 32 06 68.

### **LAVOIR DU BOUTET:**

Construit en 1896 le lavoir du Boutet fut utilisé jusque dans les années 40. Peu à peu délaissé depuis, il était tombé en l'état d'abandon.

Une importante subvention de la Fondation du Patrimoine, plus un effort financier de la commune ont permis la rénovation complète de cet édifice, avec remise en état à l'identique suivant les plans de l'époque.

L'aménagement des abords avec l'accès piétonnier seront réalisés prochainement

### **TRAVAUX DE REHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE:**

La quatrième tranche de travaux concernant la salle de repos, la salle de motricité et le local ATSEM est maintenant achevée.

Aujourd'hui le local à « sommeil », très fonctionnel, équipé de lits superposés avec toilettes situées à proximité, accueille les enfants de maternelle pour la sieste du début d'après-midi.

La salle de motricité est en service, elle est destinée à l'ensemble des élèves de l'école primaire.

Cette salle de motricité devient salle d'évolution le soir, le mercredi et le samedi matin pour une utilisation rationnelle des locaux mis à la disposition de certaines associations corbelinoises pour la pratique de la danse principalement.

Le ménage de cet équipement est programmé quotidiennement avant réutilisation par les enfants du groupe scolaire.

Une réception officielle aura lieu au printemps prochain en présence de tous les intervenants tant financiers que travaux ayant participé à la réalisation de cette réfection et l'extension du groupe scolaire budgétisées sur quatre années. La population corbelinoise sera également conviée afin de découvrir toute l'étendue du chantier et son coût final. Cette inauguration permettra également de voir ou de revoir l'exposition de photos de classes depuis l'après-guerre de 1914 jusqu'à nos jours.

### **REVISION DES LISTES ELECTORALES:**

L'inscription sur les listes électorales n'est pas seulement un devoir civique mais résulte également d'une obligation légale en vertu de l'article L9 du code électoral. Elle est indispensable pour pouvoir voter.

**Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en mairie pendant toute l'année jusqu'au 31 décembre 2011 inclus.** Elles doivent être déposées par les intéressés eux-mêmes. Toutefois les personnes qui ne

peuvent se présenter elles-mêmes à la mairie peuvent adresser leur demande par correspondance à l'aide du formulaire prévu à cet effet, disponible en mairie, ou la faire présenter par un tiers dûment mandaté. Les demandes peuvent également se faire en ligne. Les inscriptions déposées en 2011 et retenues par la commission administrative permettront de voter à compter du 1er mars 2012.

Tous les Français et Françaises majeurs, jouissant de leurs droits civils et politiques, qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence, doivent solliciter leur inscription.

**Les jeunes Françaises et Français qui auront 18 ans au plus tard le 28 février 2012 doivent prendre contact avec la mairie au plus tard le 31 décembre 2011, s'il n'ont pas été informés par celle-ci de leur inscription d'office.**

**Les ressortissants des autres États membres de l'Union européenne** peuvent demander à être inscrits sur les listes électorales complémentaires en vue d'éventuelles élections municipales partielles à venir, au plus tard à cette même date.

#### **Publication des listes électorales:**

Les tableaux des rectifications apportées à la liste électorale de chaque commune à la suite des opérations de révision seront déposés le 10 janvier 2012 au secrétariat de chaque mairie et affichés aux lieux accoutumés pendant 10 jours. Ils demeureront durant cette période à la disposition de tout électeur désireux d'en prendre communication ou copie.

Les recours contre ces modifications sont formés par déclaration orale ou écrite, faite, remise ou adressée au greffe du tribunal d'instance du lieu de résidence, sans frais, entre le 10 et le 20 janvier 2012 inclus. A partir du 21 janvier

2012 aucune réclamation ne sera admise.

#### **Infractions en matière d'inscription sur les listes électorales:**

Toute personne qui aura réclamé et obtenu une inscription irrégulière s'expose aux sanctions pénales prévues par les articles L86 et L88 du code électoral, soit un an d'emprisonnement et 15 000 euros d'amende.

#### **Pièces à produire à l'appui des demandes d'inscription:**

Tout demandeur doit faire preuve de sa nationalité, de son identité et de son attachement à la commune.

- La preuve de la nationalité et de l'identité peut s'établir notamment par la présentation d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité.
- L'attachement avec la commune peut être établi par tout moyen pouvant justifier, soit du domicile réel, soit des six mois de résidence exigés par la loi (avis d'imposition, quittances de loyer, d'eau, de gaz ou d'électricité, etc...).
- Le droit à l'inscription au titre de contribuable s'établit par la production d'un certificat du service des impôts ou, à défaut, des avis d'imposition des cinq années en cause.

#### **CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS:**

Le 25 octobre les enfants du Conseil Municipal se sont rendus à Chambéry afin d'y visiter le centre de tri Valespace. Cette visite fait suite au travail de la commission « environnement » qui portait sur les déchets.

La collecte de matériel scolaire pour les enfants démunis de Bulgarie, Roumanie et Albanie a été bien accueillie par les corbelinois. Des vêtements chauds ont aussi été récupérés.

Le tout a été officiellement remis le 2 novembre aux représentants de l'Association Guiers Val d'Ainan. Le prochain convoi pour l'Albanie aura lieu

au mois de mars. Un petit film relatant la remise des collectes aux albanais sera présenté au enfants.

**ACTION SANITAIRE ET SOCIALE EN DIRECTION DES JEUNES ENTRE 13 ET 22 ANS:**

La MSA Alpes du Nord organise pour l'année 2012, l'appel à projet jeunes: « **mieux vivre en milieu rural** ».

Ce concours consiste à soutenir techniquement et financièrement des **petits groupes de jeunes entre 13 et 22 ans** dans la réalisation de leurs projets.

Les projets peuvent concerner: création d'espaces de vie, de rencontre, d'animation, de loisirs, de proximité, d'actions de solidarité et de prévention, l'objectif étant de contribuer à une meilleure insertion sociale des jeunes et à l'amélioration de leur condition et qualité de vie.

Des bourses seront attribuées aux meilleurs projets, à la fois à l'échelon des départements et à l'échelon national.

Le correspondant « jeunes » à votre disposition:

Matthieu PAYER-service animation

Téléphone: 04 76 88 76 21

[www.msaaalpessedunord.fr](http://www.msaaalpessedunord.fr)

[payer.matthieu@alpessedunord.msa.fr](mailto:payer.matthieu@alpessedunord.msa.fr)

**DATES A RETENIR:**

**Samedi 26 novembre:** à la médiathèque la compagnie Traverse, en résidence à la Tour du Pin, nous présentera à 20 heures « les contes de la bécasse » de Guy de Maupassant.

Entrée: 2 euros

**Dimanche 27 novembre:** à 8h30 et 9 heures rassemblement place du Campanil pour la marche des fours, organisée pas le Comité des Fêtes, et dont les bénéfices seront distribués au Téléthon.

**Dimanche 27 novembre:** Claude Barzotti, l'inoubliable interprète du

« rital » viendra à 18 heures à la salle polyvalente Sébastien Patricot. Les places sont en vente chez Vival et à l'office de tourisme de Morestel

Le prix de location de la salle sera également reversé au Téléthon.

**Samedi 3 décembre:** exposition à la médiathèque les Rondiers de 9 heures à 12 heures et de 14h à 19 heures.

Nathalie Caillard présente ses peintures originales et colorées. Venez les admirer, elles mettront de belles couleurs dans cet hiver qui approche.

**Samedi 17 décembre:** distribution des colis de Noël auprès de nos aînés.

**Du 24 décembre 12h au mercredi 4 janvier 10 heures:** fermeture de la médiathèque

**Lundi 26 décembre:** la mairie sera fermée.

**Samedi 14 janvier 2012:** à 18 heures à la salle des fêtes, vœux de la municipalité. Toute la population corbelinoise est invitée à venir partager le verre de l'amitié et la galette des rois pour cette nouvelle année 2012.



*Le Conseil Municipal vous  
souhaite de joyeuses fêtes de  
Noël et une Bonne Année*

**2012.**

ECHOS DU CAMPANIL  
N° 62 novembre/décembre 2011  
Publication municipale  
Conception – rédaction – impression  
par la commission communication Direction de publication :  
Christian CHABOUD  
Responsable de rédaction : Marie-Christine SAGNAL  
Mairie de CORBELIN  
04.74.83.72.00  
[www.corbelin.fr](http://www.corbelin.fr)  
[mairie@corbelin.fr](mailto:mairie@corbelin.fr)